

Réunion du 15 avril 2016

Membres présents : M. MIRAL, GUY, COMBRE, ASTIER, BEC, BONNET, PORTALIER et ROUX, Mmes FROSIO et ROYER

Membres absents : Mme CARTALADE

I - VOTE DU BUDGET 2016 :

BUDGET PRINCIPAL :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 653 233,00 € avec un résultat de fonctionnement reporté de 111 825,50 €.

Les recettes des impôts (taxes directes locales) s'élèvent à 252 314,00 €, les dotations d'état à 72 500€ environ.

Suite à la dissolution du CCAS à compter du 1er janvier 2016 demandée par le Conseil Municipal dans sa séance du 22 décembre 2015 et pour la 1ère année, les opérations liées aux activités sociales de la commune sont intégrées dans ce budget.

Les investissements se montent à 816 027,00 €.

Les principales opérations 2016 sont : poursuite des travaux d'extension de l'école primaire (fin des travaux de la cantine, aménagement des abords de l'école et rénovation cour), poursuite de l'opération cœur de village (4e tranche), poursuite des travaux voirie communale (choix à définir), travaux dans l'église, rénovation de la maison TARDIEU au Sailhant, poursuite du programme éclairage public, ...

BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Ce budget s'équilibre en section fonctionnement à la somme de 108 060,00 € et en section d'investissement à la somme de 72 863,00 €.

En fonctionnement : Pour la 2ème année, il est prévu dans ce budget le versement à la communauté de communes de Planèze de la somme de 3 500 € correspondant à la participation de la commune à l'entretien des boues suite au transfert de compétences adopté par le conseil municipal le 25 avril 2014 et à la signature de la convention de recouvrement de la redevance de la redevance "traitement des boues d'assainissement collectif" adoptée en janvier 2015.

En investissement : Le programme de "révision du schéma d'assainissement" fait apparaître la somme de 8 529,00 € qui permettra de poursuivre l'étude qui a débuté en 2015. Enfin, le "Plan local distribution d'eau potable" est prévu à raison de 7 000 € avec une subvention de 5 000€ au moins, le but étant de rationaliser le réseau d'eau de la Planèze.

Tous les budgets ont été votés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose aux élus une augmentation de 1,50 % des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016, la dernière hausse datant de 2011.

Après discussion, le conseil municipal décide de modifier les taux d'imposition des 4 taxes en les augmentant de 1,50 %.